



Commission des Statuts et Règlements

Réunion du 24 octobre 2019 - PV N°6

PRESENTS : Mme BLAY Marie-Line - MM. LESSENOT Didier (Président) - CHAUMET Jean-Paul - DUMAS Jacques - LAMBERT Jean-Pierre - REIX Robert - NOVARO Marc

EXCUSE : M. CIALTI Paul

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée ou courrier électronique. Ce délai est réduit à 48 heures pour les matches de Coupes et Challenges (Titre III Art. XIV.2 des R.P. du District).

REPRISE DE DOSSIERS

DOSSIER N°7

Match N°21724597 Départemental 3 poule B du 06/10/2019

FAUX (2) / COURS DE PILE (1)

Match arrêté à la 88^{ème} minute.

Après audition des différentes parties, la commission constate que l'arrêt du match est dû à Monsieur l'arbitre qui n'a pas tout mis en œuvre pour que le match aille à son terme.

La commission donne match à rejouer à une date ultérieure avec 3 arbitres officiels et 1 délégué et transmet la feuille de match à la commission des championnats.

DOSSIER N°8

Match N°21899560 U17 Brassage poule A du 12/10/2019

CHANCELADE MARSAC Ent (1) / BOULAZAC (1)

Match arrêté à la 75^{ème} minute.

Après audition des différentes parties, la commission constate que l'arrêt du match est dû, suite aux rapports des officiels arbitre et délégué, aux propos injurieux et blessants envers Monsieur l'arbitre de l'éducateur de CHANCELADE MARSAC.

La commission donne match perdu par pénalité à l'équipe de CHANCELADE MARSAC Ent (1) : CHANCELADE MARSAC Ent (1) 0 but (-1 point) / BOULAZAC (1) 3 buts (3 points)

et transmet la feuille de match à la commission des jeunes.

Frais de dossier 20 € à la charge du club de CHANCELADE MARSAC

NOUVEAU DOSSIER

DOSSIER N°9

Match N°21808999 Féminines Brassage à 8 poule A du 20/10/2019

PERIGORD VERT (1) / MARSANEIX MANOIRE (1)

Match non joué.

En accord avec la commission de féminisation, la commission donne match à rejouer à une date ultérieure.